



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental du Nord  
Service Ressources humaines  
Bureau de la planification RH et des rémunérations  
Section concours et recrutements

**Arrêté fixant la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours  
d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (gardes-frontières)  
au titre de l'année 2024 en région Hauts-de-France**

**Le préfet de la région Hauts-de-France,  
préfet du Nord,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-8436 du 26 juillet 2005 modifiée portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant monsieur Bertrand GAUME, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité du Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 16 mai 2022 nommant madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture des recrutements sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2024 portant délégation de signature à madame Fabienne DECOTTIGNIES, secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2024 portant ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer (gardes frontières) au titre de l'année 2024 en région Hauts-de-France,

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture du Nord ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Monsieur Philippe DUHAMEL, chef du service départemental de la police aux frontières de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise, est nommé président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 en région Hauts-de-France.

### **Article 2** :

Monsieur David DULAMON, chef du service départemental chargé du soutien opérationnel de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise, est nommé vice-président de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2024 en région Hauts-de-France.

### **Article 3** :

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Monsieur David DULAMON, chef du service départemental chargé du soutien opérationnel de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise, vice-président.

### **Article 4** :

Sont nommés membres de cette commission :

- Monsieur Alexandre DE TEMMERMAN, adjointe au chef du service de la police aux frontières territoriales de Beauvais au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.

- Madame Isabelle FAMIN, adjointe au chef du service départemental chargé du soutien opérationnel au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Madame Sylvie FUCHS, cheffe du service de la police aux frontières territoriales de Beauvais au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Monsieur Michaël GALLET, adjoint au chef du service de la police aux frontières de l'Aéroport de Beauvais Tillé au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Monsieur Vincent SOYEUX, chef du service de la police aux frontières de l'Aéroport de Beauvais Tillé au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Monsieur David TAILLIERE, chef du bureau d'ordre et d'emploi au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Madame Nicole TECHEC, adjointe au chef du service départemental chargé du soutien opérationnel au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.

**Article 5 :**

Sont désignés en qualité de membres du jury suppléants en cas d'empêchement d'un ou de plusieurs membres du jury :

- Monsieur Laurent BOULONGNE, chef de la cellule logistique au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Monsieur David FOREST, chef du service local de sécurité publique par intérim au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.
- Monsieur Cédric THOUVENIN, chef de brigade du service de la police aux frontières de l'Aéroport de Beauvais Tillé au sein de la direction interdépartementale de la police nationale de l'Oise.

**Article 6 :**

Madame la Secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **14 06 24**

Pour le préfet et par délégation,  
Madame la Secrétaire générale de la préfecture du Nord,



Fabienne DECOTTIGNIES

